

EXTRAIT

du

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers
en exercice : **33**

Nombre de conseillers
présents : **23**

Procurations : **7**

Nombre de conseillers
absents : **3**

OBJET :

**Autorisation de
Programme et Crédits de
Paiement (AP/CP) 2024 -
Travaux pour l'accès à
l'aire d'accueil des gens
du voyage
Budget Principal**

SEANCE DU LUNDI 15 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 15 avril à dix-neuf heures ;
Le Conseil Municipal de la Commune de Thiers, dûment convoqué le mardi 9
avril 2024 s'est réuni salle TOURNILHAC de la Mairie, sous la présidence de
Stéphane RODIER, Maire ;

Etaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ;
Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, David
DEROSSIS, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT,
Sylvain HERMAN, Martine MUNOZ, Sophie DELAIGUE, Michel COMBRONDE,
Monique MORENO, Pascal THIRIOUX-RAUCOURT, Pierre SUREDA, Thierry
BARTHELEMY, Christophe MANKA, Eric BOUCOURT, Francis ROUX, Yoann
BENTEJAC, Farida LAID, Bernard DUNIAT, Annie CHEVALDONNE Conseiller.e.s
Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Vincent PETITJEAN à Stéphane RODIER,
Didier STURMA à Isabelle FUREGON,
Patricia BOSTMAMBRUN à David DEROSSIS,
Pepa CAENEN à Hélène BOUDON,
Michelle MAGNOL à Thierry BARTHELEMY,
Serap ALP à Eric BOUCOURT,
Philippe BARRAU à Annie CHEVALDONNE.

Etaient absents ou excusés :

Lisa ASAR,
Betul SIMSEK,
Claire JOYEUX.

Secrétaire de séance :

Pierre SUREDA

AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP) 2024 – TRAVAUX POUR L'ACCES A L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE - BUDGET PRINCIPAL

- Vu le décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptabilité publique ;
- Vu la loi 92-125 du 6 février 1992 prévoyant la possibilité pour les communes de voter des autorisations de programme ;
- Vu le décret n°97-175 du 20 février 1997 précisant les modalités d'application des autorisations de programme / crédits de paiement ;
- Vu les articles L1612-1, L2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- **Considérant** le caractère pluriannuel de certaines opérations ;
- **Considérant** les objectifs de ces opérations ;
- **Considérant** qu'une annexe au budget doit retracer la situation de l'ensemble des AP/CP décidées par le Conseil Municipal ;
- **Considérant** que les AP/CP font l'objet d'un suivi comptable permettant de connaître leur situation et de proposer les éventuels ajustements à la décision du Conseil Municipal ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE :

- **Approuve** l'Autorisation de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP) – Travaux pour l'accès à l'aire d'accueil des gens du voyage :

TRAVAUX POUR L'ACCES A L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Coût total opération : 473 280,00 €
 Autorisation de programme votée : 473 280,00 €
 Subvention notifiée : 62 667,00 € Département - FC 2022

TTC
 TTC Opération 0929

Affectation comptable	Budget prévisionnel de l'opération	Réalisation antérieurement hors Accp	Réalisation 2019	Réalisation 2020	Réalisation 2021	Réalisation 2022	Réalisation 2023	TOTAL REALISE AU 31/12/2023	Solde de l'opération à réévaluer	2024	2025	2026	2027	2028	2029	TOTAL
Depense : Chapitre 23	473 280,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	473 280,00 €	50 000,00 €	423 280,00 €	- €	- €	- €	- €	473 280,00 €
Recette : Chapitre 23	62 667,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	62 667,00 €	62 667,00 €	62 667,00 €	- €	- €	- €	- €	62 667,00 €
Recette : Autofinancement	332 976,15 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	332 976,15 €	50 000,00 €	352 411,00 €	69 434,28 €	- €	- €	- €	332 976,15 €
Recette : FCTVA	77 636,85 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	77 636,85 €	- €	8 202,00 €	69 434,28 €	- €	- €	- €	77 636,85 €
Solde opération	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €

- **Autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

Le secrétaire de séance,



Pierre SUREDA

le Maire,




Stéphane RODIER